



Eidg. Post- und Eisenbahndepartement  
 Département fédéral des Postes et des Chemins de fer  
 Dipartimento federale delle Poste e delle Ferrovie

Berne, le 26 août 1952

Amt für Verkehr  
 Office des Transports  
 Ufficio dei Trasporti

Département politique fédéral  
 Division des affaires politiques

In der Antwort gefl. wiederholen  
 Prière de rappeler dans la réponse  
 Ripeterlo nella risposta

B e r n e

S.C.41.F.152.0

27. AOÛT 1952

Monsieur le Ministre,

Nous avons appris que le Gouvernement français a l'intention de contracter un emprunt auprès d'un consortium de banques suisses. Il est question d'un montant de 100 à 120 millions de francs. La Direction générale de la Banque Nationale a prévu d'examiner cette question au cours d'une séance qui aura lieu mercredi, le 27 août 1952.

Depuis quelques temps déjà, nous nous préoccupons de la politique adoptée par la Société Nationale des chemins de fer français d'entente avec le Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme, en ce qui concerne les grandes voies de communications internationales. En effet, cette politique tend de plus en plus à contourner les voies ferrées suisses, tant par le nord que par le sud.

Nous vous avons transmis, en son temps, une note résumant les problèmes que soulève cette politique. Aussi aimerions-nous utiliser chaque occasion propice pour éviter que la France ne prenne des mesures qui soient de nature à porter atteinte aux intérêts des entreprises de transport suisses.

Il va sans dire que dans la question de l'emprunt par le Gouvernement français auprès des banques suisses, on ne saurait faire intervenir une condition intéressant le trafic suisse, d'autant moins que nous ignorons la destination des fonds. Nous nous permettons toutefois de vous demander s'il ne serait pas possible à cette occasion - dans l'idée que du côté suisse rien ne s'oppose à l'emprunt envisagé - de faire part aux représentants du Gouvernement français du postulat suivant, avec prière de le transmettre à la Direction générale de la SNCF, en vue d'un examen bienveillant:



"Les autorités françaises devraient, au point de vue du trafic, accorder une attention plus compréhensive à la ligne Dijon-Vallorbe, envisagée comme l'un des éléments de l'itinéraire international Paris-Milan, considérée par la Suisse comme un intérêt vital pour son économie.

Cette attention devrait porter en particulier sur l'intérêt qu'il y aurait, en vue du développement de cette grande artère, à incorporer son électrification dans le programme général d'électrification de la SNCF, à pratiquer à son égard une politique tarifaire lui assurant des conditions semblables à celles des autres grands itinéraires du trafic franco-italien et à ouvrir sur Vallorbe des contingents à l'importation et à l'exportation plus élevés qu'actuellement".

Il nous serait agréable d'être mis au courant des négociations futures, notamment au cas où la SNCF envisageait de contracter directement un emprunt. Car alors, nous pensons qu'il serait possible de transformer notre voeu, du point de vue suisse, en une condition à laquelle devrait pouvoir être surbordonnée l'autorisation de l'emprunt.

Nous nous sommes permis d'adresser une lettre analogue à l'Administration fédérale des finances, à la Division du commerce et à la Division des organisations internationales.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

OFFICE FEDERAL DES TRANSPORTS  
Le Sous-Directeur:



(Haenni)